

L'an deux mil douze, le vingt neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Mme Delagrangé, M. Sicard, Mme Bouyer.

Excusés : MM. Colin et Sicard.

Pouvoirs : M. Colin à M. Roquet, M. Sicard à M. Vaillier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Bernard MARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2012/0301 : VOTE DU BUDGET 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les propositions nouvelles du budget unique de l'exercice 2012 :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 374 224.13 € (dont 51 430.16 € de RAR)
- Recettes : 374 224.13 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 129 026.58 €
- Recettes : 1 129 026.58 €

2012/0302 : VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Vu l'état n° 1259 transmis par l'administration fiscale portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2012, qui restent fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.48 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.01 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.08 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20.24 %

2012/0303 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les propositions nouvelles du budget unique de l'exercice 2012 :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 529 690.28 € (dont 125 364.11 € de RAR)
- Recettes : 529 690.28 € (dont 218 704.90 € de RAR)

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 137 431.06 €
- Recettes : 137 431.06 €

2012/0304 : TAXE DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe, à compter du 1^{er} mars 2012, la taxe de redevance assainissement à :

- 0.50 € le m³ pour les personnes bénéficiant du tout à l'égout

2012/0305 : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC BET TOUCHARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de passer une convention avec le bureau d'études V.R.D. B.E.T TOUCHARD pour la réalisation des travaux de voirie communale tant en partie entretien qu'investissement.
- Note que les honoraires sont fixés à 5% du coût HT estimé des travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

2012/0306 : ACHAT DE MATERIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à l'acquisition des matériels suivants :

- Une tondeuse à gazon
- Dix lits pour l'école maternelle
- Deux ordinateurs pour l'école primaire
- Un ordinateur portable pour la bibliothèque
- Autorise Monsieur le Maire à commander les matériels nécessaires à la signalétique et la signalisation auprès des entreprises compétentes dans la limite du budget, soit 12.500 €.

Vu la durée d'utilisation de ce matériel, le Conseil Municipal a inscrit la dépense en investissement.

2012/0307 : CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES - CONVENTION DE PRÊT CONSOLIDABLE AVEC PÉRIODE DE MOBILISATION RECONSTITUABLE FLEXILIS – CONTRAT N° A3311039

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2011/0201 du 24 février 2011 une convention de financement FLEXILIS avec période de mobilisation reconstituable d'un montant de 630 000 € d'une durée totale maximale de consolidation de 25 ans, hors phase de mobilisation qui se termine au plus tard le 30 avril 2012, destiné à financer des travaux d'assainissement a été réalisée avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

Qu'à l'issue de la phase de mobilisation, afin d'éviter des frais supplémentaires, l'emprunt se scindera en deux, à savoir :

- 280 000 € pour les travaux d'assainissement inscrits au BUDGET ASSAINISSEMENT.
- 110 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la « Grand'Rue » inscrits au BUDGET COMMUNAL.

2012/0308 : CONSOLIDATION DU PRÊT FLEXILS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ – MONTANT 280 000 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2011/0201 du 24 février 2011 une convention de financement FLEXILIS a été réalisée avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. La phase de mobilisation des fonds se termine le 30 avril 2012.

La réalisation des travaux de raccordement du bourg et de la ZA de Savigné à la future station d'épuration de Civray et l'extension du réseau d'assainissement étant quasiment terminés il faut consolider ce prêt pour un montant de 280 000 € au vu des subventions accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ** la consolidation du prêt au 30 avril 2012 pour un montant de 280 000 euros sur 25 ans, au taux fixe de 4.39% avec échéance trimestrielle. La 1^{ère} échéance est fixée au 30 juillet 2012.

2012/0309 : DEMANDE DE PRÊT DE 110 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du projet suivant : **RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA « GRAND'RUE »**

Il expose que ce projet s'élève à la somme de 188 052.34 € TTC soit 157 234.40 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit le plan de financement du projet :
 - Montant du marché de travaux : 188 052.34 € TT
 - Subvention de : 44 025.63 €€
 - Prélèvement sur les ressources de la commune : 34026.71 €
 - Emprunt à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes : 110 000 €
- Décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes suivante :
 - Prêt à taux fixe d'un montant de 110 000 €.
 - Taux : 4.08 %
 - Durée : 15 ans
 - Périodicité : trimestrielle
- Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

2012/0310 : VENTE DE BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide mettre en vente, à 25 € le mètre, le bois qui a été coupé à « Périgné », actuellement entreposer à côté du stade.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal procède à la composition du bureau pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai prochains.

- Monsieur le Maire reprecise le sens de la délibération du Conseil en date du 26 janvier dernier qui indiquait notamment que « *pour les mises à dispositions gratuites (des salles communales) l'état des lieux sera réalisé gratuitement par un conseiller municipal. Cette mesure devient nécessaire eu égard aux dégradations constantes subies par le matériel mis à disposition* ».

- Le Conseil prend acte, que suite à la réunion publique du 19 mars portant sur l'aménagement de la Grand'Rue et après vote des participants, le projet présenté a été adopté par 7 voix contre 2. Une réunion sera organisée avec tous les intervenants (DAEE – SEASV – SORÉGIES – France TÉLÉCOM).

- Nuits Romanes : une réunion avec la commission sera organisée dès l'accord de subvention.

INDEX :

2012/0301	VOTE DU BUDGET 2012	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0302	VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0303	VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2012	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0304	TAXE DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0305	CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC BET TOUCHARD	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0306	ACHAT DE MATERIEL	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0307	CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES - CONVENTION	

	DE PRÊT CONSOLIDABLE AVEC PÉRIODE DE MOBILISATION RECONSTITUABLE FLEXILIS – CONTRAT N° A3311039	
2012/0308	CONSOLIDATION DU PRÊT FLEXILS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ – MONTANT 280 000 €.	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0309	DEMANDE DE PRÊT DE 110 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0310	VENTE DE BOIS	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
QUESTIONS DIVERSES	Bureau des élections présidentielles – précision sur la mise à disposition gratuite des salles communales - Grand'Rue – Nuits Romanes	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	

Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	Excusé
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	
Daniel SICARD	Excusé
Ginette BOUYER	

